



## Revalorisation pension alimentaire

Par **marinella19**, le **09/05/2012** à **17:32**

Bonjour,

Par ordonnance datée du 24 janvier 2006, j'ai obtenu une pension alimentaire de 500€/enfant + indemnités compensatoires.

Le jugement de divorce a été entériné le 11 mai 2010, soit 5 ans de conflit plus tard.

Durant ces 5 années, j'ai obtenu une revalorisation de la pension alimentaire.

Mon ex-mari me met à l'huissier après 2 ans pour récupérer le trop versé selon lui à partir de la date du jugement définitif, car il considère que les augmentations antérieures doivent être annulées et que je dois repartir à 0.

Or le jugement "RAPPELLE que l'exécution provisoire est de droit en ce qui concerne l'autorité parentale, la résidence habituelle, l'hébergement et la part contributive pour l'entretien et l'éducation des enfants"..

= (montant initial de la pension ?? laquelle ONC ou jugement ? x dernier indice publié/Indice publié le mois de la présente décision (mai 2010).

Merci pour votre aide

Martine